



FICHE D'INSCRIPTION MUAY BORAN



BREVET FEDERAL AFMT

Responsable de Formation : Fabrice PAYEN

PHOTO
(Obligatoire)

Documents à renvoyer par mail ou par courrier à :

AFMT 1, rue Tristan Tzara 75018 PARIS Tel. : 06 76 87 38 71 Mail : responsabletechnique@afmt.fr

FORMATION : Dates et lieux des modules de formation

Thèmes	Dates	Horaires	Lieux
Module 1 et 2	Samedi 21 janvier 2017	14h / 18h	PARIS Ou banlieue Parisienne Lieux à définir ultérieurement en fonction du nombre de stagiaires
	Dimanche 22 janvier 2017	10h / 14h	
Module 3 et 4	Samedi 11 mars 2017	14h / 18h	
	Dimanche 12 mars 2017	10h / 14h	
Module 4 et 5	Samedi 20 mai 2017	14h / 18h	
	Dimanche 21 mai 2017	10h / 14h	
Evaluation	Samedi 10 juin 2017	14h / 19h	

COORDONNEES DU STAGIAIRE : Remplir Obligatoirement toutes les rubriques

Nom :			
Prénoms :			
Date de naissance :		Nationalité :	
Adresse :			
Code postal :		Commune :	
Tel domicile :		Tel portable :	
Email :		Facebook :	

INFOS FEDERALES :

Ligue AFMT :			
Nom du club AFMT :			
N° Affiliation :		N° de licence stagiaire :	

REGLEMENT : Règlement par chèque à l'ordre de l'AFMT

Frais pédagogique : Pour l'ensemble de la formation	1000 €	N° du chèque :	
---	---------------	----------------	--

Possibilité d'un paiement en 1 à 5 mensualités maxi - Mais il faut l'ensemble des chèques à l'inscription



BREVET FEDERAL MUAY BORAN

(A joindre obligatoirement à la Fiche d'inscription)



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : Né(e) le :

m'engage sur l'honneur à :

- **Suivre la formation complète**, soit les 5 modules de formation.
- **Respecter scrupuleusement** l'enseignement du Boran Authentique

Je suis conscient que l'obtention du diplôme sera définitive quand toutes les étapes de formation seront validées.

J'autorise l'Académie Française de Muay Thai à utiliser mon image, prise lors de cette formation, pour toutes communications liées à la promotion du Muay Thai, du Muay Boran et au développement fédéral.

Fait à

Le

Signature du stagiaire

(Seules les inscriptions accompagnées des règlements seront prises en compte)



Attestation de fonction de bénévole

(A joindre à toute inscription des stages du Brevet Fédéral)

Je soussigné(e) : Mme ou Mr :

Président (e) de l'association :

Certifie que Mme ou Mr :

Né(e) le à :

Demeurant à :

Commune : Code postal :

est bénévole dans l'association :

Nature des fonctions exercées :

Depuis le :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

à été bénévole dans l'association :

Nature des fonctions exercées :

Du : jour mois année

Au : jour mois année

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

Nom et adresse de la structure dans laquelle s'est déroulée le bénévolat :

.....

Commune : Code postal :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation.

Cachet de l'entreprise et signature

Fait à :

Le :

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » (code pénal, article 441-1).



REGLEMENTATION

SUR LES STAGES ET BREVETS FEDERAUX

(Document à conserver par le stagiaire)

1. Les stages sont dirigés par des responsables de l'AFMT titulaires du DEJEPS et/ou DESJEPS « mention Muay Thai » ou diplômés Internationaux reconnus
2. Les stages s'adressent aux pratiquants, compétiteurs, enseignants et dirigeants licenciés à l'AFMT.
3. Les informations concernant les stages sont adressés à toutes les ligues. Les correspondants se doivent de les diffuser très largement afin que tous les pratiquants des clubs soient informés.
4. La licence à jour devra être **OBLIGATOIREMENT** présentée lors de l'ouverture du stage.
5. Les stagiaires devront impérativement se présenter aux stages, entraînements et examens techniques avec une tenue appropriée au Muay Boran.
6. Toute personne qui perturbera le bon fonctionnement du stage pourra être exclue sur décision du directeur de stage, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité ou remboursement.
7. Toute dégradation du matériel sera à la charge des responsables de ces faits.
8. L'Académie se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre des participants est insuffisant. Dans ce cas, les stagiaires inscrits se verront rembourser la totalité de leurs frais d'inscription.
9. Une attestation de stage sera délivrée à l'issue de chacun des stages.

REGLEMENTATION SUR LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. Utiliser la fiche d'inscription officielle par personne.
2. Fournir l'ensemble des documents et justificatifs demandés.
3. Les dates limites d'inscription doivent impérativement être respectées.
4. Aucune demande d'inscription effectuée par téléphone ou sur papier libre ne pourra être prise en compte.
5. Toute résiliation doit être faite par courrier. Dans tous les cas, les frais de constitutions de dossier correspondant aux droits d'inscription seront retenus pour tout désistement à moins de 15 jours du 1^{er} jour de stage.
6. Pour le chèque concernant les frais d'inscription, il ne sera encaissé qu'au premier jour de stage.
7. Pour toutes les arrivées anticipées et les départs retardés, le stagiaire prend directement contact avec l'établissement d'hébergement (réservations et règlements).
8. Pour valider un diplôme, le stagiaire doit fournir tous les prés requis indispensables au brevet fédéral visé.